
**PROCÈS-VERBAL DE LA 136^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020 À 18 H VIA MICROSOFT TEAMS**

Présences	:	Joffrey Bouchard (<i>à compter de 18h27</i>), Heidi Brisson Smith (<i>a quitté à 18h45</i>), Esteben Harguindeguy, Adel Omar Dahmane, Stéphane Jean-Bart, Jacinthe Laurendeau, Geneviève Laporte, Valérie Leblanc (<i>a quitté à 19 h</i>), Caroline Otis, Marie-Ève Paquin, Frédéric Pellerin et Céline Thifault
Absences confirmées	:	Aucune
Invités	:	Charles Brochu-Blain, Sonia Ducharme-Beausoleil, Louis Dugal, Dominic Leblanc, Cynthia Lemieux et Josianne Rey
Présidence d'assemblée	:	Stéphane Mercier
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

136.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h.

136.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL201125-01

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

136.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

136.2 Adoption de l'ordre du jour

136.3 Adoption du procès-verbal du 23 septembre 2020

136.4 Suite du procès-verbal

136.5 Parole à l'assemblée

136.6 Adoption de la révision de la grille du programme de Sciences de la nature
*Présenté par : Josianne Rey, directrice adjointe du Service des programmes préuniversitaires et des affaires étudiantes
Cynthia Lemieux, conseillère pédagogique du Service des programmes techniques et du développement pédagogique*

136.7 Adoption de la révision de la grille du programme de Arts, lettres et communication
Présenté par : Josianne Rey et Cynthia Lemieux

- 136.8** Avis à formuler au conseil d'administration concernant les modifications de la Politique sur la conduite responsable de la recherche
Présenté par : Dominic Leblanc, responsable régional de la recherche
- 136.9** Présentation du bilan 2019-2020 des centres d'aide à l'apprentissage
Présenté par : Louis Dugal, conseiller pédagogique du Service des programmes techniques et du développement pédagogique
- 136.10** Avis au conseil d'administration concernant l'amendement au règlement #4 suite à l'ajout d'un frais pour un cours d'éducation physique à l'hiver 2021
Présenté par : Charles Brochu-Blain, directeur adjoint du Service des programmes techniques et du développement pédagogique
- 136.11** Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 136.12** Rapport de la direction
- 136.13** Dépôt de documents
- 136.13.1 Bilan 2019-2020 du conseil de la réussite
 - 136.13.2 Bilan 2019-2020 du comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL)
 - 136.13.3 Clientèle - Automne 2020 (confirmée au 20 septembre 2020)
- 136.14** Autres points
- 136.15** Prochaine assemblée : le mercredi 10 février 2021 à 18 h 00
- 136.16** Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

136.3 Adoption du procès-verbal du 23 septembre 2020

CECL201125-02

Sur une proposition de monsieur Esteben Harguindeguy, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 135e assemblée ordinaire tenue le mercredi 23 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

136.4 Suite du procès-verbal

Un questionnement est soulevé en ce qui a trait à la modification annoncée au calendrier scolaire 2020-2021. Madame Otis indique qu'elle traitera de ce sujet lors de son rapport à l'assemblée.

136.5 Parole à l'assemblée

Sans objet.

136.6 Adoption de la révision de la grille du programme de Sciences de la nature

Présenté par : Josianne Rey, directrice adjointe du Service des programmes préuniversitaires et des affaires étudiantes et Cynthia Lemieux, conseillère pédagogique du Service des programmes techniques et du développement pédagogique

Le *Cadre de référence pour la modification d'une grille de cours* ayant reçu un avis favorable de la commission des études en 2019-2020, le comité de programme a suivi les étapes pertinentes afin de procéder à la modification du titre du cours *Chimie organique II*, s'offrant à la 4^e session dans le profil Sciences de la santé. Ainsi, le cours est remplacé par *Biochimie et nutrition* afin d'avoir un titre plus attrayant et qui reflète davantage les contenus enseignés. L'ancien nom portait à croire que le cours avait une présentation semblable au cours *Chimie organique 1 : Fonctions et synthèses* ce qui n'est pas le cas.

De plus, une recension des plans de cours a permis d'identifier quelques irrégularités dans les grilles de cours des deux cheminements, soit *Sciences pures et appliquées* et *Sciences de la santé*. Ainsi, on peut compter l'ajout de la compétence OOUU au cours *Probabilités et statistiques* de la grille du profil Sciences pures et appliquées, alors qu'elle figurait dans la grille du profil *Sciences de la santé*.

Attendu que le comité de programme de Sciences de la nature a suivi les étapes du *Cadre de référence pour la modification d'une grille de cours pour procéder au changement de nom du cours Chimie organique II pour Biochimie et nutrition*;

Attendu l'avis favorable du comité de programme de Sciences de la nature;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 6 octobre 2020;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL201125-03

Sur une proposition de madame Valérie Leblanc, dûment appuyée par monsieur Frédéric Pellerin, il est résolu d'adopter les modifications apportées à la grille du programme de Sciences de la nature.

Adoptée à l'unanimité.

136.7 Adoption de la révision de la grille du programme de Arts, lettres et communication

Présenté par : Josianne Rey et Cynthia Lemieux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGeP)*, la commission des études a recommandé en 2013 l'approbation de la dernière évaluation du programme Arts et lettres. La direction du collège a jugé opportun l'an dernier de procéder à une

nouvelle évaluation, la première depuis l'implantation du nouveau programme *Arts, lettres et communication*, mais surtout depuis l'ajout en 2016 de l'option *Médias*, offerte dès 2017.

À la suite des recommandations du rapport d'évaluation du programme, le comité a procédé au remaniement de sa grille. Ainsi, les modifications apportées à l'offre de cours concernent les recommandations suivantes :

- Réviser les plans-cadres pour s'assurer d'une distribution équilibrée des éléments de compétence;
- Ajuster la pondération des cours en tenant compte des compétences qui leur sont associées;
- Définir clairement, s'il y a lieu, les visées de chacun des profils de manière à en faire une présentation efficace misant sur leurs caractères distincts.

En effet, la pondération, les compétences et/ou les titres des cours suivants ont subi des modifications :

- 502-KUW-CA *Créativité* devient 502-KVD-CA *Créativité et recherche* avec ajout de compétence, soit 054P;
- 585-KVH-CA *Communication et langage des arts* s'est vu ajouter une nouvelle compétence, soit 054S;
- 560-KVD-CA *Théâtre : Langage et pratique* devient 502-KVE-CA *Langages cinématographique et théâtral*;
- 585-KVV-CA *Critique des médias* devient 585-KTB-CA *Exploration des mass médiatiques*, avec un retrait d'une compétence, soit 054W;
- 530-KVA-CA *Cinéma : langage et pratique* devient 530-KVC-CA *Cinéma : analyse et production filmique*, avec un changement de compétences, soit 054S et 054X;
- 502-KVA-CA *Recherche et création* devient 502-KVF-CA *Projet d'intégration des acquis*.

Aussi, l'ajout de cours au choix dès la deuxième session permet d'intégrer une formation multidisciplinaire complète en conservant des cours axés sur la pratique des communications. Dès la deuxième session, les étudiants pourront alors choisir entre les cours 511-KVZ-CA *Pratique des arts visuels* et 502-KVG-CA *Photo et vidéo : traitement de l'image et montage*. Lors de la troisième session, ils pourront choisir entre les cours 560-KVZ-CA *Production théâtrale* et 585-KTA-CA *Stratégies et productions numériques*.

Attendu que le comité de programme a franchi les étapes préalables du Cadre de référence de modification d'une grille de cours;

Attendu que le comité de programme suit les recommandations issues de son dernier rapport d'évaluation;

Attendu l'avis favorable du comité de programme *Arts, lettres et communication*;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 3 novembre 2020;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL201125-04

Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu d'adopter les modifications apportées à la grille du programme de Arts, lettres et communication.

Adoptée à l'unanimité.

136.8 Avis à formuler au conseil d'administration concernant les modifications de la Politique sur la conduite responsable de la recherche

Présenté par : Dominic Leblanc, responsable régional de la recherche

Afin d'être éligibles à des subventions de recherche des organismes subventionnaires fédéraux, les établissements d'enseignement doivent se doter d'une politique relative à la conduite responsable de la recherche. Cette politique doit notamment définir les normes de conduite attendues en matière de recherche, préciser les inconduites et les manquements et prévoir une procédure de gestion et de traitement des plaintes.

En 2016, le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, le document sur lequel doivent s'appuyer les établissements pour élaborer leur propre politique, a fait l'objet de modifications. Afin de s'arrimer à celles-ci, le Cégep régional de Lanaudière procède à la révision de la Politique sur la conduite responsable de la recherche.

Monsieur Leblanc porte à l'attention de tous que la première phrase de l'article 4.3 sera corrigée comme suit : « *Les directions des collèges constituants et de la formation continue veillent au respect de la présente politique.* »

Attendu qu'un établissement doit se doter d'une politique sur la conduite responsable de la recherche afin d'être éligible à des subventions de recherche des organismes subventionnaires publics;

Attendu que le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche a été révisé;

Attendu que la Politique sur la conduite responsable de la recherche du Cégep régional de Lanaudière doit respecter le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche;

Attendu l'avis favorable du comité régional de la recherche du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 3 novembre 2020;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL201125-05

Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées à la Politique sur la conduite responsable de la recherche.

Adoptée à l'unanimité.

136.9 Présentation du bilan 2019-2020 des centres d'aide à l'apprentissage

Présenté par : Louis Dugal, conseiller pédagogique, Service des programmes techniques et du développement pédagogique

Monsieur Louis Dugal présente le bilan 2019-2020 des centres d'aide à l'apprentissage. Il indique qu'ils sont tous opérationnels cet automne. Par contre, on constate qu'il y a moins de demandes de tutorat. En réponse au questionnement à savoir comment on joint les étudiants à ce propos, on indique que de la promotion est faite par les étudiants tuteurs.

Monsieur Dugal profite de l'occasion pour informer l'assemblée qu'un sondage a été lancé auprès des étudiants en lien avec la session d'automne atypique vécue en raison de la pandémie. Parmi les questions, on demande aux étudiants la meilleure façon de les contacter.

Les résultats de ce sondage seront déposés à la prochaine réunion.

136.10 Avis au conseil d'administration concernant l'amendement au règlement #4 suite à l'ajout d'un frais pour un cours d'éducation physique à l'hiver 2021

Présenté par : Charles Brochu-Blain, directeur adjoint, Service des programmes techniques et du développement pédagogique

Afin de respecter les directives de la Santé publique dans un contexte de pandémie, la direction du collège a statué que tous les cours devaient se tenir le plus possible à distance. La situation particulière des cours d'éducation physique a dû être prise en compte et son offre de cours pour la session d'hiver 2021 a été modifiée en conséquence.

Le département d'éducation physique a convenu, lors de sa réunion départementale du 3 novembre dernier, que l'offre de cours de la session sera modifiée à l'hiver 2021 :

Cours de l'ensemble 1 :

- Aucun changement. Ce cours s'offre déjà à distance. Les modifications ont été apportées depuis mars dernier.

Cours de l'ensemble 2 :

- Autodéfense, badminton, volleyball, sports collectifs : Ces cours ont été retirés de l'offre de cours, car il était difficile, voire impossible, d'appliquer une démarche par objectifs où l'étudiant est amené à améliorer des éléments techniques de ces différentes activités sportives lors de cours à distance. L'utilisation de matériel spécifique et d'un local spécialisé (ex. gymnase) est essentielle pour ces cours. Par conséquent, un nouveau cours, « ski de fond » a été ajouté à la liste.

Cours de l'ensemble 3 :

- Cardioboxe, entraînement sur musique, course à obstacles : Ces cours ont été retirés de l'offre de cours, car du matériel spécifique, l'utilisation de la salle de musculation et d'un autre local spécialisé sont requis pour réaliser ces activités.

Le nouveau cours de « ski de fond » comporte des frais de 30\$ que nous souhaitons ajouter au Règlement no 4.

Les modifications au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes sont normalement soumises pour avis aux conseils d'établissement des collèges en février puis adoptées par le conseil d'administration. La direction du collège constituant de L'Assomption demande exceptionnellement au conseil d'établissement de procéder à un changement en cours d'année scolaire, et ce, en raison de la situation entourant la Covid-19.

Attendu la situation exceptionnelle liée à la Covid-19;

Attendu la résolution du département d'éducation physique ;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL201125-06

Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration pour l'amendement proposé au règlement #4 suite à l'ajout d'un frais pour un cours d'éducation physique à l'hiver 2021.

Adoptée à l'unanimité.

136.11 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL201125-07

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par monsieur Joffrey Bouchard, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant :
CA2020091701

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL201125-08

Sur une proposition de monsieur Frédéric Pellerin, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

136.12 Rapport de la direction

Le rapport de la direction sera transmis aux membres.

136.13 Dépôt de documents

136.13.1 Bilan 2019-2020 du conseil de la réussite

136.13.2 Bilan 2019-2020 du comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL)

136.13.3 Clientèle - Automne 2020 (confirmée au 20 septembre 2020)

Ces documents ont été transmis aux membres avec la convocation.

136.14 Autres points

Sans objet.

136.15 Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mercredi 10 février 2021 à 18h.

136.16 Levée de l'assemblée

CECL201125-09

Il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 30.

Monsieur Stéphane Mercier
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg